



COMMUNIQUÉ



Le SNPC FO GENDARMERIE reçu à Beauvau le 26 novembre 2024



Notre délégation était composée de Laurent CAUQUIL, secrétaire national, et de Marie-Thérèse CACCAMO, secrétaire nationale adjointe

10h45 – audience, le général d’armée Hubert BONNEAU, Directeur Général de la Gendarmerie nationale (DGGN)

À cette occasion, le DGGN a rappelé son attachement au dialogue social et a reconnu l’engagement des personnels civils au profit de l’Institution. Il a indiqué vouloir participer plus activement au dialogue social notamment au sein du CSAGN.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** lui a indiqué qu’il pouvait compter sur lui pour un dialogue social franc et constructif.

11h 45, – audience avec Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au Ministre qu'il garantisse une équité et une justice de traitement entre tous les périmètres de notre ministère.

Après avoir rappelé l'impact positif des mesures catégorielles issues du Beauvau de la sécurité pour les personnels civils, le **SNPC FO GENDARMERIE** a indiqué au Ministre de l'Intérieur que la chaîne soutien dans les régions de gendarmerie, les écoles et centres... était en grande souffrance. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a indiqué que ce constat résultait principalement de la stagnation des effectifs du soutien face à l'augmentation des effectifs de l'opérationnel.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a mis en exergue le mal-être des personnels civils qui, dans un contexte extrêmement dégradé, continuent à mener à bien leurs missions.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a ensuite abordé les thématiques suivantes :

PRIME JOP

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a obtenu la garantie que la prime sera versée sur le salaire du mois décembre.

GESTION RH

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a une fois de plus dénoncé la mauvaise gestion individuelle des personnels civils par les SGAMI. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a indiqué que cette gestion catastrophique mettait nos collègues dans des situations extrêmement délicates.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a signalé au Ministre que les retards d'avancement d'échelons et grades, la non-transmission des attestations employeurs des contractuels, les retards ou les non-versements de salaires, les retards des revalorisations de l'IFSE, les situations médico-stat non suivies... n'étaient plus acceptables et qu'il fallait immédiatement y remédier. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a souligné la souffrance des gestionnaires de la GN, souvent pris entre le marteau et l'enclume, qui rencontrent des difficultés à identifier les bons interlocuteurs et surtout à les joindre.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a également rappelé que les agents affectés au sein des COMGEND n'étaient pas mieux lotis en matière de gestion.

ISS PATS

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au Ministre que l'ISS PATS soit versée aux ouvriers de l'État et aux contractuels. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a rappelé l'esprit qui a mené à la création de cette indemnité (exposition à des risques à servir dans des unités GN). Pour le **SNPC FO GENDARMERIE**, de facto, nos collègues méritent de percevoir cette indemnité.

DAPSY (dispositif d'accompagnement psychologique)

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a indiqué que l'écoute et l'accompagnement dans le cadre du DAPSY était une réelle plus-value pour les personnels.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au Ministre l'alignement sur la grille salariale de la police nationale des psychologues de la Gendarmerie afin de garantir une équité de traitement entre les psychologues de chaque périmètre.

Si pour les psychologues en CDD, l'alignement se fait de manière progressive lors des renouvellements de contrats, une problématique perdure pour 3 psychologues en CDI avant le 01/01/2024. Le

SNPC FO GENDARMERIE a demandé au Ministre d'intervenir auprès du contrôleur budgétaire du ministère afin que cette situation injuste trouve une issue favorable.

FILIÈRE TECHNIQUE

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé l'ouverture d'examens professionnels de B en A pour les spécialités restauration collective, communication, mécanique, santé et sécurité au travail...

En effet, aujourd'hui, seuls les agents travaillant dans les technicités du bâtiment et de la logistique se voient offrir cette possibilité.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle l'importance que chaque agent puisse avoir une évolution de carrière.

Concernant la filière santé et sécurité au travail, le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au Ministre de l'Intérieur que cette spécialité relève dorénavant de la filière technique plutôt que de la filière

administrative. Ce changement de catégorisation permettrait le recrutement de « sachants » et non des généralistes comme aujourd'hui. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a mis l'accent sur la nécessité de professionnaliser cette filière au regard des enjeux.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES CONTRACTUELS

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au Ministre d'étendre la part variable, aujourd'hui réservée uniquement aux catégories A, aux contractuels de catégories B et C.

En effet, ces derniers sont tout aussi impliqués dans des missions stratégiques et opérationnelles. Cette attribution permettra de reconnaître leur implication dans la réalisation des objectifs qui leur sont fixés.

Le Ministre nous a remercié pour notre franchise et nous a garanti de prendre en considération l'ensemble des problématiques que nous avons abordées.

Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille !

Notre force, c'est vous !!!

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/